



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 3 juillet 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Marcel Soucy, la séance est ouverte à 20 h.

RÉS.01.07.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.07.23

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que monsieur **JEAN-CLAUDE GAUDREAU**, conseiller au siège no. 1, **soit et est nommé maire suppléant de la municipalité**, et ce, pour la période du **4 juillet au 6 novembre 2023**.

ADOPTÉE

RÉS.03.07.23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5, 19 ET 28 JUIN 2023

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 5 juin 2023** ainsi que les **PROCÈS-VERBAUX des séances extraordinaires du 19 et 28 juin 2023** soient et sont approuvés tels que déposés.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.23

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8338 à #8362 ainsi que #34632 à #34694, pour un montant de 210 720.94 \$, soient et sont approuvés.**

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2023

Madame Marielle Émond, trésorière, a préalablement déposé, à chacun des membres du Conseil municipal, l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2023.

RÉS.05.07.23

DEMANDE D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉGION DE LA GASPÉSIE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Programme Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) a pris fin le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT la promesse électorale de la CAQ d'investir dans la vitalisation des noyaux villageois au Québec;

CONSIDÉRANT l'abolition du FAIR, et conséquemment du Volet 4, qui visait à appuyer les municipalités locales dans les travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques;

CONSIDÉRANT QUE ce volet offrait la possibilité aux municipalités de toutes tailles d'effectuer des travaux d'amélioration de leurs infrastructures de proximité utilisées tant par les touristes que par la population locale;

CONSIDÉRANT QUE le programme était utilisé par l'ensemble des municipalités de la Gaspésie, qu'il représentait une contribution essentielle à la vitalité des territoires, et ce, même si les montants y étaient somme toute raisonnables;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat **DEMANDE au Gouvernement du Québec d'offrir aux municipalités de la Gaspésie un programme visant à appuyer les municipalités locales dans la réalisation de travaux liés au développement, à l'amélioration et au maintien des infrastructures récréotouristiques;**
- **QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :
 - Madame Maité Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine – ministre@mrnf.gouv.qc.ca;
 - Madame André Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation- - ministre@mam.gouv.qc.ca;
 - Monsieur Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie – ministre.de@economie.gouv.qc.ca;
 - Monsieur Jean-Michel Landry, directeur du Regroupement des MRC de la Gaspésie – jm.landry@mrcgaspesie.org.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.23

**ACHAT D'ASPHALTE FROIDE TOP-MIX – PAIEMENT DE FACTURE / TECH-MIX
- DIVISION BAUVAL INC. – 8 498.36 \$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture numéro 1051421**, datée du 22 juin 2023, du fournisseur « **Tech-Mix, Division Bauval Inc.** », au montant de **8 498.36 \$ + taxes**, concernant l'achat d'asphalte froide en vrac; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.23

**ADOPTION DES BUDGETS RÉVISÉS DU 24 FÉVRIER 2023 ET DU 17 AVRIL 2023
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS –
20 002. \$ - SURPLUS ACC.**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE les « BUDGETS RÉVISÉS 2023 » de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat-Les Méchins**, datés du 24 février 2023 et du 17 avril 2023, et reçus à la municipalité le 22 juin 2023, dont la **participation financière additionnelle s'élève à 20 002. \$**; cette somme étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.08.07.23

**OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL – LELIÈVRE CONSEILS
DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (LCDR) – RÉALISATION D'UN PROCESSUS
DE DOTATION POUR DEUX (2) POSTES À COMBLER AU SEIN DE LA VILLE DE
CAP-CHAT**

ATTENDU QUE les postes de Trésorier(ère) et de Directeur(trice) des travaux publics sont à combler au sein de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour se faire, la Ville désire s'adjoindre les services d'une ressource externe capable de l'accompagner dans le processus de dotation;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a sollicité LCDR afin d'obtenir une offre de service pour la réalisation du processus de dotation pour le comblement de deux (2) postes stratégiques au sein de la municipalité;

VU l'offre de service dressée par LCDR, datée du 28 juin 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu ce qui suit :

- De **RETENIR l'offre de service proposée par LCDR**, datée du 28 juin 2023, et de lui **OCTROYER le mandat de réaliser le processus de dotation pour les postes de Trésorier(ère) et Directeur(trice) des travaux publics**, pour un **coût forfaitaire de dix-huit mille dollars (18 000. \$)**, le cas échéant, les **frais de déplacement au taux de 0,55 \$ / km**, les **honoraires lors de déplacement au taux de 75. \$ / h** et le **coût d'hébergement sur présentation de facture. Toutes taxes en sus**;
- **D'AFFECTER la dépense au surplus accumulé.**

ADOPTÉE

RÉS.09.07.23

PROJET DE PARC MULTISPORTS – ACHAT D'UNE SURFACE SPORT GAME DE L'ENTREPRISE SYNTHETIC SURFACES EXPERTS AU COÛT DE 49 820. \$ + TX

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu du Comité d'investissement de La Haute-Gaspésie l'octroi d'une aide financière de 66 118. \$ non remboursable pour la réalisation d'un terrain multisports;

ATTENDU QUE pour se faire, la Ville désire acheter une surface de jeu multisports de l'entreprise Synthetic Surfaces Experts, telle que plus amplement décrite dans le devis numéro 3124, transmis à la Ville de 23 janvier 2023 par l'entreprise concernée, représentant un coût de 49 820. \$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu ce qui suit :

- **D'ACHETER** de l'entreprise **Synthetic Surfaces Experts**, au prix de **49 820. \$ plus taxes**, et telle que décrite au devis numéro 3124 daté du 23 janvier 2023, **une surface de jeu multisports**;
- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise, d'une avance de fonds de vingt-cinq mille dollars (25 000. \$), en vue de l'acquisition de l'équipement concerné;
- **D'AFFECTER** la dépense à la subvention octroyée par le Comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du *Programme Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*.

ADOPTÉE

RÉS.10.07.23

RÈGLEMENT N° 321-2023 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES ET LA PROTECTION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **RÈGLEMENT** portant le numéro **321-2023** régissant la *démolition d'immeubles et la protection des immeubles patrimoniaux* soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que le Règlement N° 321-2023 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Le maire, monsieur Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

- Début des vacances estivales signifie une affluence plus marquée de visiteurs et touristes sur le réseau routier, on vous invite donc à redoubler de prudence.
- Plaintes logées à l'effet que des conducteurs empruntent la rue des Fonds et des Érables à une vitesse excessive alors que la limite permise est de 50 km/h; ralentissez svp et soyez un conducteur respectueux et prudent.
- Permis de brûlage et de feux à ciel ouvert : De nombreux feux sont encore actifs au Québec, avant de procéder à une demande de permis auprès de la municipalité, veuillez effectuer une vérification sur le site Web de la Ville et de la SOPFEU ou encore auprès de votre Service incendie.

- Le 26 juin dernier, un incendie à ravager le Bistro-Bar Valmont Plein Air, une campagne participative organisée par la Chambre de commerce de La Haute-Gaspésie est présentement en cours via le site Internet « gofundme.com ».

- Rappel concernant les animaux de compagnie : On vous demande, encore une fois, de garder vos chiens en laisse lors de vos déplacements dans les lieux publics.

Prudence et bel été à tous!

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une vingtaine de citoyens assistent à l'assemblée. Le maire et le directeur général-greffier répondent aux questions du public.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 47 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER